



COMMUNIQUE DE PRESSE

APPELS D'OFFRES OUVERTS

MARCHE 2023FRR01

« PRESTATION DE MESURE ET D'ANALYSE DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMAT DU PORTEFEUILLE DU FRR »

MARCHE 2023FRR02

« PRESTATION DE MESURE ET D'ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE DU FRR »

Paris, le 7 avril 2023

Le FRR a lancé, le 7 avril 2023, deux appels d'offres visant à sélectionner des prestataires chargés de la mesure et de l'analyse de l'empreinte environnementale et climat du portefeuille du FRR et de la mesure et de l'analyse ESG du portefeuille du FRR.

Depuis sa création, le FRR, instrument de solidarité entre les générations, n'a cessé d'affirmer son identité d'investisseur public de long terme soucieux de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement.

Il est de son intérêt que l'ensemble du système génère le moins possible d'externalités négatives, et le plus possible d'externalités positives notamment environnementales et sociales, afin de préserver dans les meilleures conditions de sécurité possible le rendement des investissements et optimiser la performance des fonds qui lui ont été confiés au nom de la collectivité. Cette démarche vise à appréhender de manière complète les risques financiers et extra-financiers mais aussi les opportunités qui s'attachent aux entreprises dans lesquelles le FRR est investi.

Depuis 2008, le FRR s'est doté d'un dispositif lui permettant de suivre et prévenir les risques extra-financiers susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements mais aussi sur sa réputation. Il fait procéder tous les ans à une analyse de ces risques dont il rend compte dans son rapport annuel. Bien que n'y étant pas tenu par la loi Energie Climat, il publie un rapport article 29 complet traitant aussi bien des enjeux liés aux controverses, que ceux liés au climat (émissions de CO₂, part verte des investissements, émissions évitées, mesure de l'alignement du portefeuille à un scénario 1.5°C, analyse des risques physiques ...).

Ainsi, le FRR compte sélectionner, à travers deux appels d'offres, des prestataires externes pouvant analyser son portefeuille.

Le premier appel d'offres (2023FRR01) porte sur la sélection d'un prestataire capable de mesurer, d'analyser et de suivre l'empreinte environnementale et climat du portefeuille d'actifs financiers du FRR (notamment les émissions de CO₂, la part verte, la biodiversité...).

Le second appel d'offres (2023FRR02) porte sur la sélection d'un prestataire capable de mesurer, d'analyser et de suivre le niveau de prise en compte de l'ESG du portefeuille d'actifs financiers du FRR (notamment les scores ESG, les controverses, l'armement...).

Les sociétés intéressées ont jusqu'au 22 mai 2023, 12h00 (midi) heure de Paris, pour répondre au FRR dans les conditions spécifiées par le règlement de la consultation. L'ensemble des documents liés à cette procédure sont disponibles sur la plateforme dédiée : <https://www.fondsdereserve.fr/fr/appels-offres>.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui sont affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 12

